

## Postulat Grégory Devaud et consorts – Moins de bureaucratie dans les métiers de la terre

### *Texte déposé*

Suite à l'adoption de la politique agricole 2014-2017 par le Parlement fédéral, il est temps maintenant pour les exploitations agricoles de passer à la mise en œuvre. Pour bon nombre d'agriculteurs qui exercent leur activité à titre principal ou secondaire, les tâches administratives représentent une charge considérable et ne peuvent plus être assurées de manière compétente sans l'aide d'un conseiller. Il convient de se demander si nous voulons que nos agriculteurs consacrent leur temps à une bureaucratie pléthorique ou qu'ils réservent plutôt leurs forces à l'exploitation des terres cultivables.

La mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017 conduit malheureusement à une agriculture extensive, assortie d'une multitude de programmes qui ont engendré une activité de contrôle importante. En plus des recensements opérés au printemps et en automne, il s'agit désormais de procéder également à des recensements différenciés sur le reste de l'année en fonction de la typologie de l'exploitation et des mesures adoptées. Les différents programmes de contribution associés à la nouvelle politique agricole se traduisent par une immense vague de contrôles dans l'agriculture. Hormis le désormais traditionnel programme des prestations écologiques requises (PER) et la possibilité de mise en réseau des exploitations, il est désormais proposé aux agriculteurs des mesures visant à préserver la qualité botanique de certaines de leurs surfaces, ainsi que des mesures dites de qualité du paysage. Il est à relever que ces programmes sont facultatifs mais seront censés compenser une diminution d'autres types de paiements directs directement liés à la production. Le canton de Vaud, par son département, a par ailleurs été très engagé dans ce dossier, avec de bons résultats concernant la part de la manne fédérale aux exploitations vaudoises.

Le Conseil d'Etat est aujourd'hui invité, par une analyse complète, à étudier toutes les possibilités visant à diminuer la charge administrative qui pèse sur les exploitations agricoles et viticoles, à optimiser les contrôles au sein des exploitations et à les réduire au minimum. Une coordination existe aujourd'hui entre le Service de l'agriculture et le Service vétérinaire ; il serait toutefois également nécessaire de collaborer avec les autres services de l'Etat, ainsi qu'avec les prestataires externes, également responsables du suivi des exploitations agricoles et viticoles et concernant parfois d'autres thématiques.

*Demande la prise en considération immédiate.*

*(Signé) Gregory Devaud  
et 29 cosignataires*

### *Développement*

**M. Gregory Devaud (PLR) :** — Il arrive fréquemment que l'on utilise une expression, pour certaines interventions, qui s'applique particulièrement ici. Voici donc un postulat qui « ne mange pas de foin ». Effectivement, vous n'ignorez pas que la nouvelle politique agricole 2014-2017 s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Elle a conduit à certaines nouvelles mesures qui, pour faire court, entrent dans le cadre des prestations écologiques requises (PER) — soit un programme auquel adhèrent 95% des paysans suisses. Ces mesures sont censées contribuer de manière assez large aux exploitations, mais surtout compenser des pertes de paiements directs liées directement à la production. Ces nouvelles mesures sont facultatives, bien sûr, mais elles sont nombreuses et induisent également des contrôles dans les exploitations.

Le but de ce postulat est de rendre la collaboration entre les services cantonaux plus efficaces, afin d'améliorer les contrôles et, par là, de limiter la bureaucratie dans les exploitations, largement touchées par cette problématique. Loin de moi l'idée de remettre en question les contrôles, car nous sommes toujours favorables à la carotte et au bâton. Il faut certes contrôler, mais de manière efficace. Si la marge de manœuvre cantonale est assez faible, on détecte ici ou là certaines possibilités

d'amélioration. Il faut dire aussi que le département est particulièrement actif, par le biais du chef de son Service de l'agriculture. Là encore, on souhaite que, grâce à ce postulat, une analyse soit faite dans les services cantonaux, afin d'apporter sur la table fédérale quelques améliorations permettant ici ou là plus d'efficacité dans la gestion des exploitations agricoles.

Par souci d'efficacité, encore une fois, je vous remercie de renvoyer directement ce postulat au Conseil d'Etat, car il me semble être assez évident. Je ne me rends pas bien compte de ce que pourrait amener un débat en commission. Un débat en plénum serait beaucoup plus intéressant, me semble-t-il, une fois que nous aurions l'analyse du Conseil d'Etat, pour discuter des mesures possibles et, le cas échéant, adopter définitivement une réponse du Conseil d'Etat.

La discussion est ouverte.

**M. Nicolas Rochat Fernandez (SOC) :** — Je ne mets pas en cause, sur le fond, l'intervention de notre collègue Devaud, quand bien même c'est quand on souhaite faire passer une intervention qu'on explique qu'elle ne mange pas de foin et ne remet pas en cause l'équilibre terrestre. Je pense pourtant que, comme vous l'avez souligné, monsieur le député et cher collègue, la nouvelle politique agricole est complexe. Il me semblerait opportun d'avoir l'avis du conseiller d'Etat en charge du Service de l'agriculture, respectivement de l'administration, lorsque l'on demande un renvoi direct au Conseil d'Etat. Il est généralement de coutume de consulter les présidents ou les personnes sensibles à la problématique soulevée dans chaque groupe respectif. Or, quand je regarde les signatures, il me semble, sauf erreur, n'y voir que celles de députés PLR et UDC. Certains membres de mon groupe auraient souhaité être consultés sur la question, avant le renvoi direct d'un postulat qui, même s'il ne mange pas de foin, pose tout de même quelques questions organisationnelles — légitimes — quant aux contrôles effectués par les services qui en sont chargés.

Pour toutes ces raisons, je présente la demande formelle — qui ne mange pas non plus de foin, me semble-t-il — de renvoyer le postulat à l'examen d'une commission, dans le souci d'avoir des travaux efficaces en commission sur la prise en considération de ce postulat.

**M. Vassilis Venizelos (VER) :** — Je remercie notre collègue Devaud pour le dépôt de son postulat. Son souci est effectivement important et il mérite d'être soutenu sur le fond car il vise à optimiser un système très complexe. La politique agricole 2014-2017 a un effet concret sur l'activité des agriculteurs de ce canton. Les questions soulevées par le député Devaud méritent notre soutien, car elles visent à simplifier la vie des agriculteurs et à faire en sorte que leur activité soit le plus en phase possible avec leur mission de base. Toutefois, j'aurais également des questions à poser sur certains passages du postulat et, notamment, sur la marge de manœuvre du canton pour intervenir sur la charge administrative. Le texte parle ensuite de réduire le nombre de contrôles et j'aimerais par exemple savoir dans quel domaine ces contrôles sont jugés trop importants et pourraient éventuellement être réduits. Ainsi, à l'instar de mon collègue Rochat, je souhaiterais que ce texte soit débattu en commission, ne serait-ce que pour avoir un débat serein et sain sur l'ensemble de cette problématique complexe. Cela donnerait à la démarche Devaud une certaine vertu pédagogique.

**M. Philippe Randin (SOC) :** — Après avoir ruminé ce postulat — puisqu'il ne mange pas de foin — en tant que président du Parc naturel Gruyère – Pays-d'Enhaut, je suis sensible à la problématique soulevée par notre collègue. Notre association du parc a soutenu fortement le secteur agricole, a préparé les dossiers du Pays-d'Enhaut et de l'Est vaudois, jusqu'au-delà de nos frontières cantonales, puisque l'Intyamon y a été associé ainsi que le Val de Charmey. Nous avons appuyé le monde agricole pour préparer les dossiers dans le délai imparti, très court, afin de pouvoir toucher les subventions, nécessaires, prévues par la nouvelle politique agricole 2014-2017.

Si j'avais été abordé par notre collègue, j'aurais volontiers signé son postulat. Ce n'est effectivement pas l'apanage de certaines familles politiques de cette assemblée que de défendre la politique agricole. A titre personnel, je suis fortement impliqué sur le plan régional, considérant que le secteur agricole correspond à 18% de l'activité économique de la région du Pays-d'Enhaut. Il serait donc peut-être souhaitable que ce postulat soit renvoyé en commission, pour que nous puissions en parler. Dans le postulat de notre collègue, les orientations de la nouvelle politique agricole sont mentionnées. Il est vrai que le canton devrait soutenir encore plus fortement les démarches administratives qui sont effectivement très lourdes. Il me semble que cela mérite d'être débattu au sein d'une commission.

**M. Yves Ravenel (UDC) :** — En mars 2013, j'avais déjà déposé une interpellation, allant dans le même sens que le postulat de notre collègue Devaud. Elle demandait si l'on pouvait regrouper divers contrôles, le but étant d'essayer de simplifier l'ensemble des démarches. Effectivement, avec la politique agricole 2014 (PA 2014) nous avons atteint le sommet de la bureaucratie, si vous me passez l'expression. Afin de pouvoir réorganiser et voir s'il y a lieu d'exploiter certaines synergies entre les divers contrôles et améliorer la situation, je vous invite à soutenir le postulat Gregory Devaud.

**M. Régis Courdesse (V'L) :** — « Moins de bureaucratie dans les métiers de la terre », il semble absolument évident que nous allons soutenir ce postulat. Mais on pourrait aussi parler de « moins de bureaucratie en aménagement du territoire » et dans bien d'autres domaines. On n'a pas fini de parler de la bureaucratie ! Les Verts libéraux soutiennent « moins de bureaucratie » en général.

Dans le cas particulier, la politique agricole — de niveau fédéral ou cantonal — intéresse non pas un seul groupe politique, mais tous les partis. Il serait donc bien que nous puissions en débattre en commission. Tel que l'a développé le postulant, nous avons déjà certains éléments, prévus par les différents services. Il serait bien que nous puissions, d'abord, entendre les différents services et, ensuite, nous pourrions nous faire une opinion et aller plus loin dans le débat. C'est pour cette raison que je demande que ce postulat soit renvoyé, non pas directement au Conseil d'Etat, mais à l'examen d'une commission.

**M. Philippe Jobin (UDC) :** — Il m'apparaît nécessaire de renvoyer ce texte au Conseil d'Etat, étant donné la complexité des documents que nous avons reçus cette année. Je ne vous cache pas que, si nous devons débattre de cela en commission, il faudrait au minimum cinq heures de débat pour que tous puissent comprendre le mécanisme mis en place pour recevoir toutes les prestations, etc. et pouvoir le justifier par le biais de ces documents.

Le Conseil d'Etat pourrait déjà répondre aux questions que se pose M. Devaud et nous donner ses réponses. Ensuite, nous pourrions débattre en plénum, disposant déjà certaines réponses et des informations venant du Conseil d'Etat. Par le biais du Service de l'agriculture, le Conseil d'Etat est en phase directe avec la Confédération et ses demandes. Il me semble donc important, dans un premier temps, de renvoyer le postulat au Conseil d'Etat, directement. Dans un deuxième temps, nous pourrions en débattre en plénum, en disposant toutes et tous des mêmes informations. Je vous remercie donc de suivre la demande de Grégory Devaud et de renvoyer directement le postulat au Conseil d'Etat.

**M. José Durussel (UDC) :** — C'est un excellent postulat. Simplement, il aurait été agréable d'être approchés avant son dépôt, contrairement à ce que certains de l'autre bord pensent peut-être. Nous n'avons pas été approchés — ou du moins, personnellement, je ne l'ai pas été.

Une chose est sûre : le thème de la politique agricole 2014-2017 est très bien abordé en ce qui concerne l'administration. Mais nous avons déjà, peut-être pas un temps de retard, mais j'estime qu'il faudrait sauter à pieds joints jusqu'à 2018 et plus, car je crois que pour les dates 2014 à 2017, toute discussion, commission ou séance serait une perte de temps.

J'ai des connaissances à Berne, à l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) : quarante et une mesures administratives sont déjà prévues pour les années 2018 et suivantes. Pourquoi ne pas renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat ? Ce cheminement serait-il plus rapide que le passage par une commission, dans un mois ? Je ne le sais pas, mais quoi qu'il en soit, je soutiens tout à fait ce postulat.

**M. Nicolas Rochat Fernandez (SOC) :** — J'interviens très rapidement, car nous devrions bientôt passer au vote. Je tenais à remercier M. Jobin pour sa magnifique plaidoirie. Il pensait inciter à la prise en considération immédiate, mais il a plutôt plaidé pour le renvoi en commission, en insistant sur la complexité du sujet. Selon lui, ce postulat est trop complexe pour être traité en commission et il faut donc le renvoyer au Conseil d'Etat. Mais non ! Justement, il faut que nous traitions et discutons calmement du sujet, en amont, en commission. Je comprends bien le critère d'urgence invoqué par certains pour réformer ou pour former des propositions afin de changer le mécanisme de contrôle, surtout du fait que la réponse du Conseil d'Etat ne devrait pas intervenir avant six mois, au minimum. Si nous avions une commission ad hoc qui, dans l'intervalle, traiterait de la prise en considération, cela me paraîtrait tout à fait légitime, quand bien même ce serait une commission de même composition

qui pourrait siéger une fois que le Conseil d'Etat aurait répondu au postulat. De cette manière, tout le monde serait au même niveau. En revanche, voter à l'aveugle, comme nous le propose M. Jobin, me paraît plutôt plaider pour un renvoi en commission.

**M. Philippe Randin (SOC) :** — Je ne tiens pas particulièrement à prolonger, mais monsieur Jobin, il ne faut pas nous prendre pour des demeurés ! La politique agricole 2014-2017 a ses enjeux. Mais je lis le postulat d'une autre manière, ainsi qu'il a été déposé par notre collègue Gregory Devaud : il traite uniquement de la pléthore bureaucratique. Il ne s'agit pas de la politique agricole en tant que telle. Elle nécessite naturellement de nombreuses démarches administratives, mais le postulat concerne l'élément bureaucratique. Il ne s'agit pas des enjeux de la politique agricole 2014-2017 qu'il faudrait nous expliquer. Il s'agit de savoir si le Conseil d'Etat va donner du soutien au monde agricole, afin de le soulager sur le plan de la bureaucratie.

**Mme Martine Meldem (V'L) :** — C'est l'occasion de démontrer la démesure des contrôles administratifs que nos exploitants subissent. Il faudrait aussi montrer qu'une fois nos produits sortis de la ferme, les contrôles deviennent inexistantes et que l'on peut alors se permettre n'importe quoi avec ces produits, même jusqu'à les dénaturer. Ce postulat offre une occasion de montrer publiquement l'aventure administrative que vivent les paysans dans leur exploitation.

**M. Yves Ferrari (VER) :** — Il y a un certain antagonisme entre ce que nous dit le postulant : « C'est évident et facile à comprendre, il faut donc renvoyer le texte au Conseil d'Etat. » Et ce que nous avons entendu tout à l'heure de M. Jobin : « C'est tellement compliqué qu'il ne sert à rien de passer en commission, car vous ne comprendrez rien. » Cela m'a un peu titillé. Dans un cas pareil, je souhaiterais comprendre avant de renvoyer quoi que ce soit au Conseil d'Etat, même si cela paraît évident. C'est la raison pour laquelle je demande un renvoi en commission.

**M. Philippe Jobin (UDC) :** — Je tiens à dire ici que je ne prends pas mes collègues pour des demeurés ! Et de loin pas, puisque nous avons tous été élus par le peuple. (*Rires.*) Ensuite, à l'adresse de M. Randin, je parlais effectivement de paperasseries, car j'en ai reçu toute l'année. Nous sommes toutes et tous occupés par tous les documents et papiers que nous recevons, au minimum tous les deux mois, parce que nous avons énormément de prestations à fournir. Parmi ces divers courriers, il y a bien sûr la documentation qui justifie les prestations qui nous sont demandées.

Pourquoi ai-je dit simplement qu'il serait bien que le Conseil d'Etat puisse nous donner des indications précises ? C'est qu'énormément de choses nous parviennent que le Conseil d'Etat peut expliquer, en commençant par ce que lui-même nous a envoyé, afin que nous soyons tous informés correctement. Ensuite, il sera possible d'en discuter en plénum. Je ne vois pas, honnêtement, où est le problème.

**M. Gregory Devaud (PLR) :** — Il semble effectivement que nous ne sommes pas très au clair avec la nouvelle loi sur le Grand Conseil. J'avais transmis ce postulat à de nombreuses personnes et, notamment, au responsable du groupe agricole. Je vais rester dans la même ligne, encore une fois. Les orateurs — et notamment M. Randin — sont de bons connaisseurs du système. Encore une fois, l'apport du passage en commission par rapport à une prise en considération directe, serait relativement négligeable, me semble-t-il, considérant la complexité que nous constatons aujourd'hui. Il me semblerait beaucoup plus judicieux et efficace de laisser le Conseil d'Etat, respectivement le département, répondre par une analyse, avant de nous positionner directement sur la réponse du Conseil d'Etat. Je maintiens donc ma demande de renvoi direct au Conseil d'Etat.

**M. Michel Renaud (SOC) :** — Ce genre de débat est un peu curieux. En fait, plusieurs problématiques sont posées. Premièrement, à mon avis, il n'est pas tellement grave pour M. Devaud que son texte passe d'abord par une commission. Deuxièmement, comme l'a dit M. Ferrari avec beaucoup de diplomatie, « nous voulons savoir ce que nous renvoyons au Conseil d'Etat ». Troisièmement, c'est une problématique d'actualité : le parlement a la responsabilité de savoir que s'il additionne sans cesse les objets qui doivent ensuite être traités par le Conseil d'Etat, qui n'y arrive pas, il nous renverra un exposé des motifs et projet de décret semblable à celui que nous allons traiter très bientôt — sur les objets en déshérence. La logique veut donc, d'autant plus si de nombreux députés ne sont pas très au courant de la problématique, que l'on passe par l'examen d'une commission.

La discussion est close.

**Le président** : — L'auteur ayant demandé le renvoi direct au Conseil d'Etat et certains députés le renvoi en commission, le plénum doit décider du cheminement du postulat. Celles et ceux qui estiment que le postulat doit être renvoyé à l'examen d'une commission votent « oui », celles et ceux qui refusent la transmission en commission votent « non » ; les abstentions sont permises.

**Le renvoi à l'examen d'une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 79 voix contre 36 et 2 abstentions.**

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**